



## Conseil d'administration

329<sup>e</sup> session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/PFA/6

Section du programme, du budget et de l'administration  
Segment relatif aux audits et au contrôle

PFA

Date: 2 mars 2017

Original: anglais

### SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant

#### Objet du document

On trouvera dans le présent document le rapport 2017 du Comité consultatif de contrôle indépendant, soumis pour discussion et avis.

**Objectif stratégique pertinent:** Sans objet.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau fera rapport au comité sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport joint en annexe.

**Unité auteur:** Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

**Documents connexes:** GB.316/PFA/6/1; GB.316/PV(&Corr.), paragr. 650; GB.316/PFA/6/2; GB.316/PV(&Corr.), paragr. 657; GB.319/PFA/6/1; GB.319/INS/15/7; GB.319/PV, paragr. 308; GB.323/PFA/7/2; GB.325/PFA/4; dec-GB.325/PFA/4; GB.325/PFA/4(Add.); dec-GB.325/PFA/4(Add.); GB/326/PFA/8.



1. Conformément au mandat révisé du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) adopté par le Conseil d'administration à sa 316<sup>e</sup> session (novembre 2012) <sup>1</sup> et à la suite des nominations au CCCI de novembre 2015 <sup>2</sup>, le comité nouvellement constitué pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comprend les membres suivants:
  - M<sup>me</sup> Bushra Naz MALIK (Pakistan/Canada), Présidente
  - M. Luis CHINCHILLA (Pérou)
  - M<sup>me</sup> Carine DOGANIS (France) <sup>3</sup>
  - M. Frank HARNISCHFEGER (Allemagne)
  - M. N.R. RAYALU (Inde)
2. Le comité s'est réuni à Genève les 26 et 27 mai 2016 et du 21 au 23 septembre 2016, ainsi que du 25 au 27 janvier 2017.
3. Le Directeur général transmet ci-joint au Conseil d'administration, pour examen, le rapport annuel du comité.

<sup>1</sup> Documents [GB.316/PFA/6/1](#) et [GB.316/PV\(&Corr.\)](#), paragr. 650.

<sup>2</sup> Documents [GB/325/PFA/4](#); [dec-GB.325/PFA/4](#); [GB/325/PFA/4\(Add.\)](#) et [dec-GB.325/PFA/4\(Add.\)](#).

<sup>3</sup> Madame Doganis a remis sa démission au comité en décembre 2016.



## Annexe

### Neuvième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

1. Le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) a le plaisir de présenter son neuvième rapport sur les travaux qu'il a accomplis de mai 2016 à janvier 2017. Le comité s'est réuni à Genève les 26 et 27 mai en 2016 et du 21 au 23 septembre 2016, ainsi que du 25 au 27 janvier 2017. Le quorum a été atteint à toutes les réunions, et les membres ont tous confirmé l'absence de conflit d'intérêts et signé une déclaration en ce sens. Madame Doganis a remis sa démission au comité en décembre 2016.
2. Le CCCI a continué de suivre un ordre du jour permanent fondé sur le mandat qui détermine les travaux qu'il doit accomplir pour s'acquitter pleinement de l'intégralité de ses fonctions. Lors des réunions, le comité s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires du Bureau, dont le Directeur général, le Directeur général adjoint pour la gestion de la réforme, le Trésorier et contrôleur des finances, le directeur du Département de la programmation et de la gestion stratégiques, le directeur du Département du développement des ressources humaines (HRD), le Chef auditeur interne, le directeur du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC), le Responsable des questions d'éthique et le Responsable principal de la gestion des risques, pour assurer le suivi des questions examinées à ses réunions précédentes et recevoir des informations au sujet d'autres questions relevant de son mandat. En outre, le directeur du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV), le directeur du Bureau d'évaluation (EVAL), le directeur du Département des normes internationales du travail (NORMES) et le directeur du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale ont organisé, à l'intention du comité, des séances d'information pour l'aider à mieux comprendre les activités de l'Organisation. Les membres du comité se sont également entretenus avec les représentants du Commissaire aux comptes, c'est-à-dire du Vérificateur général du Canada puis de son successeur, la Commission de vérification des comptes des Philippines.
3. Le comité a apprécié l'occasion qui lui a été donnée de s'entretenir avec les membres du Conseil d'administration lors d'une séance informelle tenue en septembre 2016. Cette séance a permis de débattre des travaux du comité et de recenser les domaines d'amélioration possible.

### ***Information financière, états financiers vérifiés, pratiques en matière de divulgation des informations et rapports du Commissaire aux comptes***

4. Le comité a examiné la qualité et le niveau de l'information financière, et en particulier tous les documents qui s'y rapportent, à savoir le rapport financier, les états financiers ainsi que l'opinion et le rapport du Commissaire aux comptes. Comme il a été indiqué au Conseil d'administration en juin 2016, le comité avait examiné les états financiers pour 2015 dans le cadre d'une réunion avec le Commissaire aux comptes et de hauts fonctionnaires des services financiers du Bureau. Il avait ainsi été en mesure de confirmer au Conseil d'administration que l'indépendance du Commissaire aux comptes n'avait pas été compromise et, sur la base du rapport du Commissaire aux comptes, de lui conseiller de recommander à la Conférence d'adopter le rapport financier et les états financiers consolidés et vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.
5. Le comité a axé son examen sur la façon dont les chiffres, les notes et le rapport analytique complémentaire sont présentés par le Bureau. Il a conclu que la mise en œuvre des modifications apportées aux méthodes comptables de l'OIT a été correctement et pleinement menée à terme, en collaboration avec le Commissaire aux comptes. Le comité a reçu de ce

dernier et du Bureau des réponses satisfaisantes sur un certain nombre de points qui demandaient à être clarifiés d'un point de vue technique et n'a, de ce fait, sur le plan comptable, aucun élément significatif à porter à l'attention du Conseil d'administration.

6. Conformément aux recommandations formulées dans ses précédents rapports annuels, le comité note que le rapport financier est devenu beaucoup plus facile à utiliser. Rappelant sa recommandation antérieure selon laquelle la présentation des informations, notamment le vocabulaire employé, pourrait être simplifiée pour faciliter leur compréhension par les personnes qui ne sont pas familières avec la comptabilité, le comité constate avec satisfaction que cette consigne continue d'être appliquée. Il encourage néanmoins le Bureau à envisager de présenter, dans l'intérêt des lecteurs, un bref résumé des messages clés.

**Recommandation 1 (2017):**

***Le comité encourage le Bureau à envisager de présenter, à l'intention des parties intéressées, un bref résumé des messages clés contenus dans les états financiers.***

7. S'agissant des actifs financiers, le comité note que, durant l'année, la composition du portefeuille de placements a été modifiée et qu'il convient de rester vigilant afin de limiter les risques.
8. Sur la base de son propre examen et de l'entretien qu'il a eu avec le Commissaire aux comptes, le comité note avec satisfaction que le plan de vérification extérieure des comptes a tenu compte des risques recensés. Il s'associe aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant le processus de gestion des risques mis en évidence par l'audit de performance.
9. En ce qui concerne la déclaration de contrôle interne, le comité constate avec satisfaction que le Bureau continue d'aborder avec prudence la question de son instauration, avec un objectif de publication officielle dans les états financiers de 2017.
10. Pour ce qui est du rapport présenté par le Commissaire aux comptes au Conseil d'administration, le comité note qu'il est possible d'accélérer l'application de certaines recommandations antérieures.

### **Méthodes et normes comptables**

11. Avant d'examiner les états financiers, le comité a procédé à l'examen des méthodes comptables et s'est assuré qu'elles ont été appliquées de façon uniforme. Il a également examiné le processus engagé par le Bureau en vue d'évaluer les incidences de cinq nouvelles Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui avaient été publiées au cours de l'année et dont l'application est prévue en 2018. Le Bureau a informé le comité que l'application de ces normes ne devrait pas avoir d'incidence majeure et que la méthode et le calendrier prévus pour leur déploiement seraient déterminés après les discussions menées avec le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies. Après réexamen avec le Commissaire aux comptes, le comité a approuvé cette méthode.

### **Champ, plan de travail et méthode de l'audit externe**

12. A sa réunion de septembre 2016, le comité a rencontré l'équipe représentant le nouveau Commissaire aux comptes – la Commission de vérification des comptes des Philippines – et a examiné en détail le champ, le plan de travail et la méthode de l'audit externe pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2016. Le comité déclare avec satisfaction qu'il a jugé ces aspects raisonnables et adéquats. Il a en outre consulté le Chef auditeur interne et les représentants du Commissaire aux comptes, afin de veiller à ce que leurs plans d'audit respectifs ne se chevauchent pas et, partant, d'optimiser la couverture globale de l'audit pour l'Organisation. Comme le cadre d'évaluation adopté par le

Commissaire aux comptes, tel que défini dans les normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) relatives à l'audit des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (audit des trois «E») et le mandat du Bureau d'évaluation de l'OIT (EVAL) couvrent des domaines comparables, il était indispensable d'assurer la coordination des travaux du Commissaire aux comptes et du Bureau EVAL, afin d'éviter les chevauchements et d'optimiser les ressources pour l'Organisation.

**Recommandation 2 (2017):**

***Le Bureau d'évaluation est encouragé à coordonner ses travaux avec le Commissaire aux comptes afin d'éviter tout chevauchement.***

13. Dans le cadre d'une réunion privée, le comité et les représentants du nouveau Commissaire aux comptes ont examiné leurs domaines d'intérêt commun. Le comité continuera de recourir à cette méthode judicieuse afin de s'assurer que, en cas de problèmes concernant les relations de travail entre le Commissaire aux comptes et la direction de l'OIT ou le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), les deux parties peuvent en discuter de manière franche et ouverte. Aucun problème n'a été soulevé à cet égard.

**Champ, plan de travail et ressources de l'audit interne, et exécution et indépendance de cette fonction**

14. Le comité s'est entretenu avec le Chef auditeur interne à chacune de ses réunions, y compris dans le cadre d'une réunion privée. Il a procédé à l'examen du champ, du plan de travail et des ressources de l'audit interne, ainsi que de l'exécution et de l'indépendance de cette fonction.
15. S'agissant de l'approche suivie pour établir un plan d'audit axé sur les risques, le comité estime que la méthode adoptée par l'IAO en matière d'analyse des risques est pertinente, mais il estime que le plan pourrait nécessiter davantage de ressources. Conformément aux meilleures pratiques, l'IAO réévalue périodiquement les ressources nécessaires à l'exécution de ses activités. Le comité recommande au Directeur général, chaque fois que cette réévaluation a lieu, de continuer à faire en sorte, le cas échéant, que des ressources suffisantes soient dégagées pour répondre aux nouveaux besoins mis en évidence.
16. Pour ce qui est de l'exécution de la fonction d'audit interne, le CCCI note que la mise en œuvre du plan de travail 2016-17 n'a pas progressé comme prévu et que l'IAO est soumis à des pressions à cet égard. L'IAO a continué de recourir à l'externalisation pour accroître les capacités dans certains domaines exigeant des compétences spécialisées. Le comité salue cette approche, qui a renforcé les aspects qualitatifs des activités de contrôle. L'IAO a également réalisé des examens sur documents qui ont permis de renforcer l'efficacité de l'audit interne et d'en accroître la portée. Le comité approuve la méthode qui consiste à axer l'audit sur les activités à haut risque. Toutefois, pour les plans de travail futurs, il recommande que, conformément à la dernière évaluation des besoins en matière d'audit, l'IAO envisage la possibilité de réduire le nombre d'audits individuels pour se concentrer sur des audits moins nombreux mais plus larges et plus stratégiques.

**Recommandation 3 (2017):**

***Dans le prochain plan d'audit, il est recommandé à l'IAO d'envisager de concentrer ses activités sur des audits plus larges et plus stratégiques, conformément aux prochaines évaluations des risques.***

17. Si le comité n'a pas d'inquiétude concernant le niveau d'indépendance de la fonction d'audit interne, il note que la mise à disposition de ressources suffisantes est un gage de l'indépendance de cette fonction. Le comité accueille avec satisfaction et appuie l'augmentation des ressources de l'IAO proposée dans le programme et budget pour

2018-19, tout en notant que des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires pour achever la mise en œuvre du plan d'audit pour 2016-17.

18. Le comité indique que, par suite de la révision des normes établies par l'Institut de l'audit interne (IIA), l'IAO sera soumise à de nouvelles obligations, qui prendront effet en 2017.

**Recommandation 4 (2017):**

*Le Chef auditeur interne devrait présenter un rapport au comité à sa réunion de mai 2017 sur les nouvelles obligations découlant des normes de l'IIA, accompagné d'un plan d'action et de suivi de leur mise en œuvre.*

19. Le comité note que la fréquence toujours relativement élevée des allégations de fraude ou autres malversations a occasionné un surplus de travail pour l'unité responsable. Il demeure difficile de déterminer le niveau de ressources dont a besoin l'unité des investigations, car ce niveau dépend du volume et de la nature des investigations nécessaires. Le comité note avec satisfaction que les ressources allouées à la fonction d'investigation ont été complétées lorsque la demande en a été faite. Il souhaite souligner que la mise à disposition de ressources suffisantes est importante pour garantir des investigations rapides et efficaces en cas d'allégations de fraude ou de malversation.
20. Le comité a examiné les processus sur lesquels repose l'application du cadre éthique et de responsabilisation mis en place pour favoriser la lutte contre la fraude dans l'ensemble du Bureau. Il se félicite de constater que ces processus sont bien structurés, tout en encourageant le Bureau à continuer d'évaluer la nécessité de mettre en place d'autres canaux pour le signalement des problèmes dans ce domaine.

**Recommandation 5 (2017):**

*Le comité encourage la direction à continuer d'évaluer la nécessité de mettre en place des canaux supplémentaires pour le signalement des problèmes éthiques dans l'ensemble de l'Organisation, afin de renforcer le cadre de responsabilité.*

## **Gestion des risques et contrôles internes**

21. En ce qui concerne l'application du cadre de gestion des risques institutionnels au Bureau, le comité note qu'un nouveau Responsable principal de la gestion des risques a été nommé au cours de la période examinée. Il relève avec satisfaction que, d'après l'évaluation faite par ce dernier, le cadre de gestion des risques institutionnels est axé sur la pratique et adapté aux besoins de l'OIT et qu'il est en cours d'intégration dans les pratiques de gestion du Bureau. Le comité recommande que le Bureau dresse un bilan des assurances relatives aux principaux processus et risques couverts par les «trois lignes de défense», notamment les assurances interne et externe et leur qualité, afin de déceler: a) les lacunes à combler; b) les domaines où les assurances sont adéquates; et c) les domaines où il existe des chevauchements et par conséquent des possibilités de simplification et d'économies de ressources. Un tel exercice permettrait d'assurer la cohérence et l'intégration des cadres de contrôle interne et de gestion des risques, conformément à son objectif stratégique.

**Recommandation 6 (2017):**

*Le comité recommande que le Bureau dresse un bilan des assurances résultant des audits, afin d'assurer une gestion adéquate et efficace des risques auxquels doit faire face l'Organisation.*

22. Le comité note que le déploiement progressif du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) s'est accéléré pendant l'année et que le système a été réinstallé avec succès au Bureau régional pour l'Afrique, dans le cadre du transfert de celui-ci à Abidjan, et étendu aux bureaux régionaux pour l'Europe occidentale. La mise en œuvre à plus grande échelle d'IRIS a permis aux services de gestion centralisée d'améliorer leur fonction de supervision et à l'IAO d'assurer à distance ses activités de suivi et certaines tâches d'audit. Le comité a



examiné en détail les arguments avancés pour justifier les phases I et II du déploiement d'IRIS, y compris les coûts et avantages des diverses options. Il note avec satisfaction que la décision du Bureau relative au déploiement progressif du système IRIS se fonde sur une analyse solide.

**Recommandation 7 (2017):**

***Le comité recommande au Comité de gouvernance des technologies de l'information (ITGC) de continuer à surveiller les dépenses et le temps consacrés à la mise en œuvre de la phase II du déploiement d'IRIS.***

23. Le comité a continué d'être informé de l'examen des processus opérationnels en cours. La direction lui a fait savoir que cet examen reposait sur le principe de l'optimisation de la gestion et que des procédures opérationnelles normalisées étaient en cours d'élaboration. Le comité continuera d'être informé des progrès de l'examen des processus opérationnels, afin de pouvoir apprécier notamment l'équilibre entre services rendus et obligations de contrôle.
24. Le comité a continué d'examiner les activités ayant trait aux ressources humaines au BIT. Il est d'avis que le Bureau devrait fixer les normes applicables à la gestion des ressources humaines dans le système des Nations Unies et considère qu'il est sur la bonne voie, même s'il pourrait progresser plus rapidement dans certains domaines. Sur le plan stratégique, à mesure que la numérisation transforme le lieu de travail et les modèles opérationnels, et que le déploiement d'IRIS et l'examen des processus opérationnels se poursuivent, l'Organisation aura encore besoin de nouvelles compétences tandis que ses ressources administratives diminueront. Il faudrait inciter les membres du personnel à faire des bilans de compétences, à s'adapter aux nouveaux besoins et à s'inscrire dans une perspective d'«apprentissage permanent». Compte tenu de la rapidité avec laquelle les choses évoluent, l'Organisation et chacun de ses employés sont appelés à s'adapter, et les initiatives actuelles ne peuvent être considérées que comme un point de départ.

**Recommandation 8 (2017):**

***Le Département du développement des ressources humaines (HRD) devrait envisager d'adopter des mesures de planification quantitative et qualitative du personnel, à un horizon de cinq à dix ans, et d'étudier la possibilité d'inciter le personnel à se doter de compétences anticipant les évolutions à venir.***

25. Lors de la réunion informelle du comité et des membres du Conseil d'administration qui a eu lieu en septembre 2016, il a été rappelé que le jury de sélection du CCCI (2015), constitué par le Conseil d'administration, avait formulé des observations concernant la nécessité de revoir la procédure de sélection définie dans le mandat du CCCI, afin de prévoir un mécanisme efficient et d'un bon rapport coût-efficacité. Notant que la procédure appliquée par le BIT pour la sélection des membres du comité consultatif est l'une des meilleures qui soient, même si elle nécessite du temps et des ressources, le comité a recommandé de la conserver. Toutefois, afin de garantir une meilleure répartition et une plus grande diversité géographiques des candidats, il a estimé que le nombre de personnes inscrites sur la liste de réserve pourrait être porté à quatre au minimum, afin de parer à toute éventualité.
26. Le comité a profité de l'occasion que lui donnait l'éventuelle révision de son mandat (voir le paragraphe précédent) pour examiner d'autres aspects susceptibles d'améliorations. Ce faisant, il a passé en revue les pratiques des comités consultatifs de contrôle attachés à plusieurs organismes du système des Nations Unies, et examiné le dernier rapport du Corps commun d'inspection (CCI) portant sur les fonctions d'audit interne et les comités de contrôle. Il note avec satisfaction que, dans la plupart des catégories considérées, le CCCI suit la pratique recommandée. Toutefois, il note aussi qu'en mars 2016 le Conseil d'administration a approuvé la Charte révisée de l'audit interne, selon laquelle le CCCI a un rôle consultatif à jouer en ce qui concerne l'évaluation des résultats du Chef auditeur interne, ainsi que sa nomination et sa cessation de service. Il serait approprié d'inclure les mêmes dispositions dans le mandat du comité.

**Recommandation 9 (2017):**

***Le Conseil d'administration pourrait envisager de modifier le mandat du CCCI afin qu'il participe à la procédure de nomination et de cessation de service du Chef auditeur interne, conformément aux dispositions de la Charte de l'audit interne.***

27. Le comité a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes et a pris note des rapports correspondants. Il invite le Bureau à continuer d'améliorer le processus de mise en œuvre. L'outil informatique mis au point par le Bureau a été jugé utile, efficient et facile d'utilisation, et a permis d'accélérer la mise en œuvre des recommandations, ce qui fait encore gagner du temps et renforce ainsi davantage le cadre de contrôle.

**Recommandations antérieures du CCCI**

28. Le comité a également continué de suivre de près la mise en œuvre de ses recommandations antérieures et donne à ce sujet les indications suivantes:

**Recommandation 2 (2012):** Le comité recommande que le Bureau entame un processus formel de collecte de données sur le recensement des compétences pour tous les fonctionnaires du BIT afin que le pourcentage d'achèvement de 80 pour cent soit atteint bien avant la date cible du 31 décembre 2015

29. En septembre 2016, le comité a examiné la mise en œuvre du module du «Profil de l'employé» et a été informé par le Bureau que, même si le «Profil de l'employé» est un instrument utile pour planifier l'affectation du personnel, il ne constitue qu'un des nombreux outils utilisés par le Bureau. Le module du «Profil de l'employé», la nouvelle politique de mobilité, le nouvel accord collectif sur les méthodes de recrutement et de sélection, les examens annuels des effectifs, ainsi que le nouvel outil de recrutement électronique dont le déploiement est prévu en 2017 sont autant d'instruments qui continuent d'appuyer les efforts du Bureau en matière de planification des effectifs. Le comité approuve la réponse de la direction et remplace cette recommandation par la recommandation 8 (2017).

**Recommandation 1 (2015):** Le Bureau devrait, en consultation avec le Conseil d'administration, continuer d'explorer et de mettre en œuvre des mesures visant à provisionner entièrement les charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service sur une période de temps appropriée

30. Le comité a été informé des mesures prises par le Bureau en la matière, notamment de la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa réunion de mars 2016 et de l'état d'avancement du rapport du groupe de travail qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Bureau lui a en outre indiqué qu'un document supplémentaire destiné à la session de mars 2017 du Conseil d'administration était en cours d'élaboration et que toute décision de l'Assemblée générale devrait également être prise en considération. Le comité réitère par ailleurs son conseil selon lequel les charges à payer devraient être provisionnées, conformément aux normes élevées que vise à promouvoir le mandat de l'OIT en matière de conditions d'emploi. En outre, le comité encourage le Bureau à continuer d'examiner d'autres options en matière de réduction des coûts qui pourraient apporter des avantages supplémentaires, comme le recours à un administrateur tiers, ainsi que des options visant par exemple à assurer une mise en synergie des coûts entre les institutions, en particulier celles qui sont basées à Genève et qui disposent de régimes autonomes. Le comité continuera de suivre les progrès en la matière.

Recommandation 5 (2015): Le Directeur général devrait continuer de mettre en place un cadre global de gestion des risques qui soit intégré à la culture institutionnelle du Bureau

31. Le comité a continué d'examiner les progrès réalisés par le Bureau dans le processus d'intégration de la gestion des risques à l'échelle de l'OIT, ainsi que les engagements pris et les réponses reçues à cet égard. Presque toutes les unités de l'Organisation ont présenté leur registre des risques. Un nouveau Responsable principal de la gestion des risques a été nommé fin 2016 au sein de l'Organisation et a procédé à un examen du processus de gestion des risques. Après avoir revu avec satisfaction le plan de travail pour la mise en œuvre de la gestion des risques institutionnels en 2017, le comité a classé cette recommandation, même s'il a l'intention de suivre les progrès de ce plan.

Recommandation 6 (2015): Le Directeur général devrait examiner l'ensemble des possibilités offertes par la suite logicielle Oracle, sur laquelle repose le système IRIS, en particulier pour continuer d'adapter les processus du BIT de manière à réduire les coûts élevés de l'adaptation des programmes informatiques et à exploiter pleinement les fonctionnalités de tous les modules de cette suite logicielle

32. S'appuyant sur une mise à jour fournie par INFOTEC au sujet du déploiement d'IRIS, ainsi que sur les arguments avancés pour justifier les phases I et II de la mise en œuvre de ce système, le comité estime que cette recommandation a été mise en œuvre et la remplace par la recommandation 7 (2017).

Recommandation 7 (2015): Le Directeur général devrait envisager de mettre au point des outils de mesure qui permettront d'évaluer qualitativement et quantitativement la pertinence des résultats de l'examen des services administratifs

33. Le comité a poursuivi l'examen du processus comme il est indiqué dans le présent rapport et note avec satisfaction que des progrès considérables ont été réalisés à ce jour. Il attend avec impatience l'accélération du processus, en particulier pour ce qui est de la mise au point des outils de mesure. Il continuera de suivre le processus et tiendra le Conseil d'administration informé à cet égard.

Recommandation 8 (2015): Le Directeur général devrait veiller à ce que tout nouveau modèle de services administratifs comporte un cadre approprié de gouvernance et de contrôle internes, en particulier pour les fonctions de contrôle et d'assurance de la qualité

34. Le comité formulera des observations sur la mise en œuvre de cette recommandation lorsque l'examen des processus opérationnels aura été achevé.

Recommandation 1 (2016): Le Chef auditeur interne, sur la base de son évaluation des risques, devrait envisager d'intégrer un audit des processus en matière de ressources humaines dans son plan d'audit révisé pour 2017

35. Le comité a été informé par le Chef auditeur interne que cette recommandation a été examinée par l'IAO lors de l'évaluation des risques qu'il a réalisée à la fin de 2016. Étant donné que HRD sera soumis à l'examen de ses processus opérationnels en 2017, et compte tenu du projet de mise en œuvre d'une application de recrutement électronique, il a été jugé plus approprié d'inclure l'audit des processus relatifs aux ressources humaines dans le plan

de l'audit interne pour 2018. Le comité approuve cette décision et, par conséquent, classe cette recommandation.

Recommandation 2 (2016): A supposer que le plan d'audit interne soit révisé et/ou que des ressources supplémentaires soient nécessaires, le Directeur général devrait veiller à ce que des ressources soient dégagées en conséquence

36. Le comité note que l'IAO n'a pas encore formulé de demande de ressources pour la période biennale en cours, mais que ce type de demande a toujours été favorablement accueillie par le Directeur général dans le passé. Cette recommandation est donc classée.

Recommandation 3 (2016): Dans le cadre de l'examen des processus opérationnels, le Bureau devrait être invité à réduire la complexité administrative par la normalisation et l'harmonisation des processus

37. Le comité prévoit de discuter de ces aspects de l'examen des processus opérationnels avec la direction lors de sa réunion de mai 2017, et en rendra compte par la suite.

Recommandation 4 (2016): L'IAO devrait envisager d'assumer un rôle accru dans le suivi des mesures prises par les responsables en application de ses recommandations

38. Compte tenu de l'approche globale adoptée par la direction et l'IAO pour le suivi des mesures prises par les responsables, le comité approuve la conclusion du Bureau selon laquelle le système actuel est très complet, et, par conséquent, classe cette recommandation.

Genève, le 9 février 2017

(Signé) M<sup>me</sup> Bushra Naz Malik  
Présidente